

La convocation du Conseil Municipal a été adressée individuellement à chaque membre du conseil municipal le 17 juin 2024 pour le **lundi 24 juin 2024** à 19 heures.

Ordre du jour

- Schéma vélo _ validation des devis
- Poste agent accompagnement enfants garderie/St Georges
- Convention entretien espaces verts ZA Kerlaurent / CCKB
- Subvention complémentaire – a dimanche au canal
- Motion – soutien à l'école Saint-Georges de Gouarec

Questions diverses

Le Maire,
Jérôme LEJART

Réunion du 24 juin 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-quatre juin à dix-neuf heures, le conseil municipal de la commune de GOUAREC, dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de M. Jérôme LEJART, Maire.

Date de la convocation : 17 juin 2024

Présents : Jérôme LEJART, Maire - Daniel RÉAU - Martine LE BOZEC et Claude TAUVRY, Adjoints, Nina CORLAY - Fabienne LE BRIS - Philippe POCHON - Xavier CERTAIN - Annick GUYON - Isabelle LE DREFF - Françoise RAOUL et Christian LABETOULLE.

Absents excusés : Évelyne MINIER (pouvoir à Jérôme LEJART) - Marine CHETODEL et Marilyn LE MOIGN.

Secrétaire : Evelyne MINIER.

Lecture du compte rendu de la séance précédente et signature du registre des délibérations.
Approbation du compte-rendu de la séance du 13 mai 2024.

Demande d'ajout d'un point à l'ordre du jour :

- Autorisation à signer des contrats occasionnels avec des autoentrepreneurs
 - Remplacement des panneaux de voirie – choix du prestataire
-

2024.53 Schéma vélo Acquisition du matériel

| | | | |
|--------------|-----------|----------------|------------|
| Votants : 12 | Pour : 12 | Abstention : 0 | Contre : 0 |
|--------------|-----------|----------------|------------|

| | Fournisseur | € HT | observations |
|---|--------------|----------|--------------|
| Borne de recharge VAE 2 places | Abris Plus | 830,00 | |
| | Cyclétic | 7 049,20 | |
| | Vélo Galaxie | 1 020,00 | |
| Stationnement courte durée | Abris Plus | 343,00 | |
| | Altinnova | 152,00 | |
| | Vélo Galaxie | 152,00 | |

| | | | |
|---|---------------|----------|-------------------------|
| Box longue durée 2 places | Abris Plus | 4 607,00 | + 565,00 € montage |
| | Altinnova | 4533,00 | + 2 990,00 € montage |
| | Vélo Galaxie | 4 900,00 | + 490,00 € montage |
| Station de réparation / gonflage | Abris Plus | 2 776,00 | |
| | Clever Séries | 2 100,00 | |
| | Vélo Galaxie | 2 400,00 | option 2 vélos = + 200€ |

Au regard des contraintes de la commune, le choix se porte sur les offres les mieux-disantes :

- Borne de recharge VAE = **Abris Plus** _ 830,00 € HT x 2 soit 1 660,00 € HT
- Stationnement courte durée = **Vélo Galaxie** _ 152,00 x 15 soit 2 280,00 € HT
- Stationnement longue durée = **Abris Plus** _ 4 607,00 € HT
 - o + 1 module complémentaire _ 4 015,00 € HT
- Station de réparation/gonflage = **Abris Plus** _ 2 776,00 € HT

Les frais de port, de montage et des options d'adhésifs et d'impression de logos sont **en sus** des tarifs validés ci-dessus.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **à l'unanimité** :

- **valide** les devis ci-dessus,
- **autorise** Monsieur Le Maire à signer tous les documents se rapportant à cette affaire.

2024.54 Lotissement Rue du Bel Air Vente du lot n°4 cadastré B n°828

| | | | |
|---------------------|-----------|----------------|------------|
| Votants : 12 | Pour : 12 | Abstention : 0 | Contre : 0 |
|---------------------|-----------|----------------|------------|

Madame GICQUEL Margot, demeurant à 56300 Pontivy, souhaite acquérir le **lot n° 4** (parcelle cadastrée B n°828) au lotissement Rue du Bel Air ; d'une contenance de 1 219 m², pour y construire une maison individuelle.

Le prix de vente du **lot n°4** est de **17 066 € TTC**, dont 2 617,49 € de TVA.

- *Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,*
- *Vu le permis d'aménager PA 022 064 08 P 0001 délivré le 10/07/2008,*
- *Vu le document d'arpentage établi par SELARL NICOLAS Associés, géomètres-experts, le 23 septembre 2009 sous le numéro 290V,*
- *Vu le plan bornage établi par SELARL NICOLAS Associés, géomètres-experts, le 12/08/2009,*
- *Vu l'avis du Domaine,*
- *Vu la délibération du 13 février 2009 fixant le prix de vente des lots du lotissement « Rue du Bel Air »*

Le Conseil Municipal, **à l'unanimité** :

- **approuve** la cession du lot n°4 du lotissement « Rue du Bel Air », d'une contenance de 1 219 m² à Mme GICQUEL pour un montant de **17 066 € TTC**.
- **autorise** Monsieur le Maire à signer tout document relative à cette vente.

2024.55 Convention d'entretien des espaces verts de la ZAE de Kerlaurent entre la CCKB et la commune de Gouarec

| | | | |
|--------------|-----------|----------------|------------|
| Votants : 12 | Pour : 12 | Abstention : 0 | Contre : 0 |
|--------------|-----------|----------------|------------|

M. le Maire rappelle que la Loi n°2015-991 du 07 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) renforce, entre autres, les compétences des Communautés de Communes. Elle prévoit notamment, sur le champ de compétence de l'économie, le transfert obligatoire, depuis le 1^{er} janvier 2017, de l'ensemble des zones d'activités économiques (ZAE) communales.

Dans ce cadre, il rappelle que le Conseil Communautaire du 15 décembre 2016 a accepté le transfert de la ZAE de Kerlaurent aménagée sur la commune de Gouarec. La CCKB est donc propriétaire et gestionnaire de ladite ZAE, par suite d'un acte administratif de transfert de propriété signé avec notre commune.

Concernant le financement des travaux éventuels sur la ZAE, M. Le Maire rappelle qu'il sera assumé par la CCKB. En revanche, il a été convenu que l'entretien des espaces verts sera réalisé par les services techniques de la Commune.

La convention actuelle arrivant à échéance au 31 décembre 2024, il convient de conclure une nouvelle convention qui précisera les engagements de la Commune de Gouarec en termes de type et de nombre d'interventions ainsi que ceux de la CCKB en termes de rémunération forfaitaire en contrepartie de ce service.

Cette convention est conclue pour une durée d'un an renouvelable 2 fois (soit 2 ans) par tacite reconduction et réajustable en fonction du type d'intervention, du nombre de passages effectués et selon la réévaluation du taux horaire.

Vu la délibération du conseil municipal du 09 janvier 2017 acceptant le transfert de la ZAE de Kerlaurent à la CCKB,

Vu la convention d'entretien des espaces verts de la ZAE de Kerlaurent à prise d'effet au 1^{er} janvier 2021 signée avec la CCKB et arrivant à échéance le 31 janvier 2024,

Article 1 : Engagement de la commune de Gouarec

La commune de Gouarec s'engage à réaliser 4 passages sur la ZAE de Kerlaurent. Son entretien consiste à réaliser la tonte et le débroussaillage entre les mois d'avril et octobre.

Article 2 : Engagement de la Communauté de communes du Kreiz-Breizh

La CCKB s'engage à rémunérer ce service sur la base d'un forfait calculé, de la manière suivante :

Coût horaire : 40,00 € détaillé comme suit : personnel : 22,00 € et matériel : 18 €.

Deux heures prévues pour chacun des passages soit 320 € brut pour 4 passages.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **à l'unanimité** :

- **autorise** Monsieur Le Maire à signer la convention d'entretien des espaces verts de la ZAE de Kerlaurent avec la Présidente de la CCKB.

2024.56 Subvention 2024

| | | | |
|--------------|-----------|----------------|------------|
| Votants : 12 | Pour : 12 | Abstention : 0 | Contre : 0 |
|--------------|-----------|----------------|------------|

Après examen des demandes de subventions formulées pour l'année 2024, le Conseil municipal, à l'unanimité, prend les décisions suivantes :

| | | |
|--|---|-------------|
| | | 2024 |
| Associations sportives et culturelles | Gouarec Culture Loisirs <i>POUR A DIMANCHE AU CANAL</i> | 300,00 |

2024.57 Signature de contrats de prestation de services

| | | | |
|---------------------|-----------|----------------|------------|
| Votants : 12 | Pour : 12 | Abstention : 0 | Contre : 0 |
|---------------------|-----------|----------------|------------|

Monsieur le Maire expose au conseil municipal le besoin occasionnel de conclure un (ou des) contrat(s) de prestation de services pour l'entretien des bâtiments.

Vu l'exposé de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **à l'unanimité** :

- **autorise** Monsieur le Maire à signer des contrats de prestation de service avec des auto-entrepreneurs pour l'entretien des bâtiments dans les conditions suivantes :
- Taux horaire brut de la prestation : 11,65 €,
- Paiement sur la base d'un décompte forfaitaire des heures effectivement réalisées.

2024.58 Acquisition de panneaux de rues/lieux-dits

| | | | |
|---------------------|-----------|----------------|------------|
| Votants : 12 | Pour : 12 | Abstention : 0 | Contre : 0 |
|---------------------|-----------|----------------|------------|

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que les communes avaient l'obligation de procéder à la validation de leur adressage.

Lors du conseil municipal du 13 mai dernier, deux rues ont été renommées et le conseil municipal s'est accordé sur le fait qu'il était nécessaire de changer les panneaux des lieux-dits de la commune ces derniers n'étant pas conformes.

Des devis ont été demandés à 3 fournisseurs. Seul un prestataire nous a fait une offre.

| Nom | Commune | N° devis | € HT | € TTC |
|---------------|---------|----------|----------|----------|
| Breizh Mavasa | TADEN | DE1483 | 3 069,93 | 3 683,92 |

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **à l'unanimité** :

- **valide** le devis ci-dessus,
- **autorise** Monsieur Le Maire à signer tous les documents se rapportant à cette affaire.

MO1 Motion de soutien à l'école Saint-Georges de Gouarec

| | | | |
|---------------------|-----------|----------------|------------|
| Votants : 12 | Pour : 12 | Abstention : 0 | Contre : 1 |
|---------------------|-----------|----------------|------------|

Monsieur le Maire informe les membres de Conseil Municipal qu'il a été interpellé par les parents d'élèves de l'école Saint-Georges de Gouarec au sujet de la suppression d'un demi-poste d'enseignant à la prochaine rentrée scolaire.

Considérant que la suppression de poste, même s'il ne s'agit que d'un demi-poste, a toujours des conséquences négatives quand ce n'est pas désastreuses sur le service d'éducation, qu'il soit public ou privé,

Considérant qu'à travers la dégradation des conditions de travail des enseignants, ce sont les conditions d'apprentissage des enfants qui se voient dégradées,

Considérant que des effectifs trop importants rendent la prise en charge de la difficulté scolaire de plus en plus compliquée,

Considérant qu'une telle mesure va à l'encontre des récents objectifs affichés du gouvernement qui tendent à réduire les effectifs par classe comme ambition déclarée de « bâtir une école de la réussite de tous les élèves qui réduit les inégalités propres et prépare l'avenir de notre pays »,

Rappelant que lors d'une conférence de presse en date du 28 août 2022 à Paris, Monsieur ATTAL, alors ministre de l'éducation, avait annoncé et promis un « choc des savoirs » à l'école avec un renforcement des savoirs fondamentaux et une limitation à 24 du nombre d'élèves en CP et CE1,

S'interrogeant sur la corrélation entre la fermeture du collège-lycée Notre Dame de Gouarec à la rentrée scolaire 2023-2024 et la suppression pour la rentrée 2024-2025 d'un demi-poste à l'école primaire Saint-Georges alors qu'une stabilité des effectifs est affichée,

Faisant part des échanges de courriers entre la mairie de Gouarec et Monsieur GERBEL, directeur diocésain,

Le Conseil Municipal de Gouarec, après en avoir échangé :

- émet un avis très défavorable au projet de suppression de poste à l'école Saint-Georges de Gouarec,
- apporte son soutien aux actions engagées à l'encontre de ce projet.

Questions diverses

Mission écologique – programme à organiser

Organisation prévue :

Arrivée des 4 jeunes le lundi 08/07 en soirée et départ le 10/07 en fin de journée. La commune réserve 2 caravanes pour les 2 nuits + petits déjeuners.

Mardi 09/07 _ formation des agents communaux aux espaces verts sur la gestion du désherbage au cimetière

Mercredi 10/07 Animation d'un atelier auprès des résidents de l'Ehpad St Joseph

Atelier participatif CERUR

Restitution de l'atelier le 09 juillet à 14h00

Quais du Blavet du 10 ou 17 juillet au 21 août

Dates à retenir :

Atelier participatif CERUR - restitution 09 juillet 2024 à 14h00 à la mairie

Prochain CM 26 août ou 02 septembre 2024 à 20h00

L'ordre du jour étant épuisé, la séance du Conseil Municipal est close à 20h10.

Le Maire
Jérôme LEJART

Le secrétaire de séance
Evelyne MINIER